

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2019

Président : M. VANDENABEELE Eddie, Maire

Étaient présents : M. CATHELAIN Raymond, Mme BLED Myriam, M. MERMET Laurent, M. BENESY Jérôme, M BALLERY Denis, Madame PAMINEAU Dominique, Mme Annie LEFRANC,

Absents excusés : Mme CADOPPI Patricia Mr CHILLIARD Patrice, Mr DOMARD Jimmy
Pouvoirs de Mr CHILLIARD à Mr VANDENABEELE
Mr. DOMARD à Mme BLED

Absent: M. MOREL Franck

ORDRE DU JOUR

- 1° DELIBERATION PASS PERMIS***
- 2° DELIBERATION CONTRAT ENFANCE 2019/2020***
- 3° DELIBERATION HYDRANTS8***
- 4° DELIBERATION POUR DECLARATION DE DIVISION DE FONCIER BATI***
- 5° ACHAT PANNEAU D'INFORMATIONS***
- 6° VIREMENT DE CREDITS***
- 7° SUBVENTION AUX CLUB DES AINES***
- 8° COMMISSION TRAVAUX ENTREES DU VILLAGE***
- 9° RAPPORT ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***
- 10° ORGANISATION DES MANIFESTATIONS***
- 11° QUESTIONS DIVERSES***

1° DELIBERATION PASS PERMIS

Monsieur Le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil Départemental accordait une aide de 400,00 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil départemental accordera 600,00 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

2° DELIBERATION CONTRAT ENFANCE 2019/2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF est arrivé à échéance le 31 décembre 2018 et rappelle également qu'il est important de continuer à mener localement une politique de soutien aux activités en faveur de la jeunesse,

La CAF propose de renouveler ses engagements par la signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse qui prendra effet le 1^{er} janvier 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signé ce contrat.

3° DELIBERATION HYDRANTS :

Vu le rapport d'entretien des hydrants 2018 rendu par l'entreprise Véolia pour la commune de Valdampierre.

Considérant la délibération du MEPS du 4 juin 2019 validant la fiscalité de l'entretien des hydrants 2018,

Considérant la nécessité de valider la fiscalisation de l'entretien des hydrants 2018 avant la fin du mois de juin 2019 :

Sur proposition de Monsieur Le Maire la fiscalisation de l'entretien des hydrants est arrêtée au montant de 4.152,22 € TTC sur la commune de Valdampierre

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition fiscale

4° SOUMISSION DES DIVISIONS FONCIERES AU REGIME DE LA DECLARATION PREALABLE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de soumettre au régime de la déclaration préalable, les divisions foncières. En effet, il convient de maîtriser le nombre de lots créés ou les travaux impliqués par la division, qui pourraient être de nature à compromettre le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques (articles L115-3 et R 115-1 du Code de l'Urbanisme),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Article 1 : Décide de subordonner au régime de la déclaration préalable l'ensemble des divisions de propriété foncière comprises dans les zones patrimoniales du règlement (Ua, Ub, Uc, Uf, Nh) dans le périmètre de protection des Monuments historiques ainsi que sur les parcelles supportant des bâtis remarquables.

Article 2 : Décide d'adresser une copie de la présente délibération :

- Au Conseil supérieur de notariat
- A la chambre départementale des notaires de l'Oise
- Aux Barreaux constitués près du Tribunal de Grande Instance de Beauvais
- Aux Barreaux constitués près du Tribunal Administratif d'Amiens
- Aux Greffes des mêmes tribunaux

Article 3 : Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens

5° ACHAT PANNEAU D'INFORMATIONS

Le Conseil Municipal, décide de l'achat d'un panneau d'informations et une installation sur le parking de l'école.

Monsieur MERMET présente, plusieurs devis.

Après les avoir étudié, le Conseil Municipal décide de retenir la société « Centaure Systems » dont le devis s'élève à 8.620,00 € HT plus un abonnement services et assistance de 29,90 € HT/mois

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

6° VIREMENT DE CREDITS

Le Conseil Municipal, décide d'effectuer le virement de crédits suivant :

- Programme 109 article 2315 : - 6.500,00 €
- Programme 112 article 2315 : + 6.50000 €

7° SUBVENTION CLUB DES AINES

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention au club des Aînés de Valdampierre, d'un montant de 800,00 €

8° COMMISSION TRAVAUX ENTREES DU VILLAGE

Le Conseil Municipal décide de l'achat d'arcades à installer aux deux entrées principales de la commune.

Et décide de créer une commission, qui aura en charge de l'étude et du choix de l'entreprise, le montant maximum d'autorisation d'achat est de 5.000,00 € HT

Cette commission est composée de M. Cathelain, Mr Bénésy et de Mme Bled.

Le Conseil Municipal accepte la constitution de cette commission et autorise Monsieur le Maire a signé tout document nécessaire à la réalisation de ces acquisitions.

9° RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a fait parvenir ses rapports d'activités de l'année 2018. Ceux-ci sont consultables au secrétariat de la Mairie.

10° ORGANISATION DES MANIFESTATIONS

- 14 juillet : un feu d'artifice sera tiré au terrain de football des Marettes
- 8 septembre : organisation de la brocante avec des jeux gonflables et une fête de la moisson.

Valdampierre, le 28 juin 2019

Le Maire,

<i>VANDENABEELE Eddie</i>	<i>BLED Myriam</i>	<i>MERMET Laurent</i>
<i>CATHELAIN Raymond</i>	<i>CHILLIARD Patrice</i>	<i>LEFRANC Annie</i>
<i>MOREL Franck</i>	<i>CADOPPI Patricia</i>	<i>DOMARD Jimmy</i>
<i>BALLERY Denis</i>	<i>PAPINEAU Dominique</i>	<i>BENESY Jérôme</i>